



Avis de promulgation du règlement 392 sur la gestion contractuelle

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Lise Lapointe, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs :

QUE le conseil municipal de de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté le règlement no 392 lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2026 intitulé :
« *Règlement 392 sur la gestion contractuelle* ».

QUE le règlement no 393 est entré en vigueur le 16 juillet 2026 soit la date de la publication de l'avis.

QUE le règlement a pour objet :

- a. De prévoir des mesures pour l'attribution et la gestion des contrats de la Municipalité, conformément à l'article 7 de la LCOM;
- b. De prévoir des règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense au-delà duquel un contrat ne peut être attribué qu'après une Procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM.

Le règlement no 392 est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal, situé au 118, rue Principale pendant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Aimé-des-Lacs,
Ce 16^e jour du mois juillet 2026.

Lise Lapointe
Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis annonçant l'adoption du règlement et intitulé *Règlement numéro 392 sur la gestion contractuelle* en affichant, copie à l'endroit désigné par le conseil et sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 16 juillet 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 16 juillet 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lise Lapointe", is written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale et greffière-trésorière